



Accessibilité et accompagnement des personnes en situation de handicap

ACX Conseil s'engage à rendre ses formations accessibles à tous. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir les personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions, en adaptant notre pédagogie et nos moyens lorsque cela est possible.

Le rôle du référent handicap

Notre référent handicap est à votre écoute pour :

- Identifier vos besoins spécifiques en amont de la formation
- Évaluer les possibilités d'adaptation de la formation
- Coordonner la mise en place d'aménagements en lien avec les formateurs et partenaires
- Assurer un suivi individualisé tout au long du parcours

Aménagements possibles

En fonction des besoins, les aménagements suivants peuvent être proposés :

- Supports de cours adaptés (police agrandie, impression couleur, version audio, numérique...)
- Adaptation du rythme de la formation (pauses supplémentaires, séquences raccourcies...)
- Accueil individualisé à l'arrivée sur le lieu de formation
- Mise à disposition d'un assistant pédagogique ou d'un accompagnant (selon faisabilité)
- Organisation de la formation dans des locaux accessibles PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Procédure de demande d'aménagement

1. Lors de votre inscription, signalez tout besoin spécifique ou situation de handicap.
2. Le référent handicap prendra contact avec vous pour analyser votre demande.
3. Des solutions d'adaptation seront proposées dans la mesure du possible, avec votre accord.
4. Une confirmation des aménagements retenus vous sera envoyée avant le début de la formation

Pour toute question ou demande d'aménagement, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse suivante :

 formation@acxconseil.fr /  gdelattre@acxconseil.fr

[Ou par téléphone au 03 20 910 306](tel:0320910306)